



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Réunion ministérielle sur les tendances à long terme des cours des produits et leurs conséquences pour le développement agricole durable

Rome, 3 octobre 2016

Table ronde III: Environnement politique pour le commerce agricole

Pourquoi s'agit-il d'une question importante?

- Les accords commerciaux définissent les règles qui s'appliquent aux échanges entre les signataires mais ils orientent aussi les politiques agricoles nationales. Ils contribuent de manière significative à la réalisation des objectifs nationaux de sécurité alimentaire et peuvent avoir une incidence sur la structure de la production et de la consommation alimentaires et par conséquent sur la disponibilité des aliments et sur leur prix dans les pays.
- Les négociations commerciales multilatérales progressent lentement mais les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) jouent un rôle actif dans la négociation d'accords commerciaux régionaux. Les évolutions actuellement observées dans les accords méga-régionaux suscitent un débat sur les avantages respectifs potentiels des accords multilatéraux, régionaux et plurilatéraux.
- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met l'accent sur la contribution des échanges internationaux à la sécurité alimentaire, au développement et à la réduction des inégalités entre les pays.

Généralités et perspectives

L'Accord de l'OMC sur l'agriculture représente une première tentative pour mettre en place un ensemble complet de disciplines dans le domaine des échanges agricoles, ce qui fait de l'OMC la principale instance de négociation des politiques commerciales agricoles. Cependant, la lenteur du processus de négociation observée depuis le lancement du cycle de Doha en 2001 constitue un frein aux efforts de libéralisation.

S'il est généralement admis que l'agriculture est au centre des négociations, les désaccords entre les membres de l'OMC nuisent à l'obtention d'un consensus. La neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali, s'est soldée par un compromis temporaire sur la constitution de réserves publiques à des fins de sécurité alimentaire. Toutefois, la question reste en suspens, les débats qui ont suivi n'ayant pas permis de trouver une solution permanente.

Ces difficultés s'expliquent essentiellement par l'état actuel de l'Accord de l'OMC, qui ne permet pas aux pays en développement de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour prendre des mesures en faveur de la sécurité alimentaire, tandis que les pays développés ne sont guère limités dans l'usage qu'ils peuvent faire de politiques qui créent des distorsions dans les échanges.

Des progrès notables ont été réalisés lors de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Nairobi en décembre 2015. Il a été convenu de mettre un terme aux subventions à l'exportation: cet instrument, peu utilisé au cours de ces dernières années, fait en effet partie des mesures qui créent le plus de distorsions.

Parallèlement au système de négociation de l'OMC, les accords commerciaux régionaux se multiplient depuis une vingtaine d'années. Faute d'avancées notables au niveau multilatéral, les accords commerciaux régionaux ont fait office de cadre de coopération entre les États et de terrain d'essai pour de nouvelles règles commerciales.

Étant donné la multiplication des accords commerciaux régionaux (on en compte actuellement plus de 260 contre moins de 20 en 1990), la part des échanges mondiaux qui relèvent d'accords bilatéraux ou régionaux a fortement augmenté. Ces accords ont peu à peu évolué. Beaucoup comportent désormais des disciplines de portée plus générale, plus approfondies, et nettement plus complexes que le système commercial multilatéral de l'OMC.

Parallèlement, les accords méga-régionaux visent à des partenariats à intégration poussée entre les pays ou les régions et couvrent une bonne partie des échanges mondiaux et des investissements étrangers directs. Par exemple, le Partenariat transpacifique concerne les douze pays du bassin du Pacifique, un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement est en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis, et le Partenariat économique régional global associe l'ASEAN à d'autres partenaires régionaux.

D'après la CNUCED, de 2007 à 2012, le taux de croissance annuelle des échanges agricoles effectués dans le cadre d'accords commerciaux régionaux a été plus de deux fois supérieur au taux de croissance annuelle des échanges hors accords régionaux, signe que l'architecture des échanges internationaux est en train de changer. La conclusion d'accords méga-régionaux devrait encore amplifier la part des échanges relevant d'accords régionaux.

Ces différents types d'accord soulèvent la question des avantages respectifs de l'approche multilatérale et de l'approche régionale. Certains estiment que les accords réalisés en-dehors d'un cadre multilatéral sont susceptibles d'enfreindre les principes de l'universalité, de l'intégration et de la transparence. D'autres considèrent qu'ils peuvent servir d'appui au système commercial international.

Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les échanges internationaux sont considérés comme le moteur d'une croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté, sachant que la priorité doit être donnée à l'Aide pour le commerce et au traitement spécial et différencié des pays en développement. La promotion des exportations des pays en développement constitue une autre priorité, une attention particulière devant être accordée à l'accès aux marchés (en franchise de droits et sans contingentement) pour les produits agricoles des pays les moins avancés, conformément aux décisions de l'OMC, notamment en veillant à ce que les règles d'origine préférentielles qui s'appliquent aux importations en provenance des pays les moins avancés soient simples et transparentes.

Questions pour guider les décideurs

- Faudrait-il, dans le cadre des règles de l'OMC, accorder plus de marge de manœuvre décisionnelle aux pays en développement, afin de leur permettre de poursuivre leurs objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition? Quel type de marge de manœuvre devrait être octroyé?
- Quel rôle joue le système commercial multilatéral s'agissant d'assurer un flux d'approvisionnement alimentaire efficace entre les pays? Quelles sont ses limites?
- Quels sont les risques et les avantages potentiels de la multiplication des accords commerciaux régionaux, pour les pays participants et pour les pays non participants?
- Quelles possibilités offrent les échanges commerciaux en ce concerne la réalisation des Objectifs de développement durable relatifs à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition?